

Bundesgericht

Tribunal fédéral

Tribunale federale

Tribunal federal



CH-1000 Lausanne 14
Dossier n° 211.2/08_2023

Lausanne, le 10 octobre 2023

Communiqué de presse du Tribunal fédéral

Décisions d'attribution de la Cour plénière

La Cour plénière du Tribunal fédéral a affecté les nouveaux Juges fédéraux Monsieur Matthias Kradolfer et Monsieur Rolf von Felten à la deuxième Cour de droit public et à la première Cour de droit pénal. Monsieur le Juge fédéral Stephan Hartmann (en fonction) passera au début de l'année 2024 de la deuxième Cour de droit public à la deuxième Cour de droit civil.

En septembre 2023, l'Assemblée fédérale a élu deux nouveaux juges fédéraux. Ils entreront en fonction au début de l'année 2024. La Cour plénière (collège de l'ensemble des juges du Tribunal fédéral) a décidé le 9 octobre 2023 d'attribuer Monsieur le Juge fédéral Matthias Kradolfer à la deuxième Cour de droit public et Monsieur le Juge fédéral Rolf von Felten à la première Cour de droit pénal. Monsieur le Juge fédéral Stephan Hartmann (en fonction) passera au début de l'année 2024 de la deuxième Cour de droit public à la deuxième Cour de droit civil.

A partir du 1^{er} janvier 2024, les huit cours du Tribunal fédéral seront ainsi composées comme suit :

- Première Cour de droit public : Lorenz Kneubühler (Président de la cour), François Chaix, Stephan Haag, Thomas Müller, Laurent Merz
- Deuxième Cour de droit public : Florence Aubry Girardin (Présidente de la cour), Yves Donzallaz, Julia Hänni, Marianne Ryter, Matthias Kradolfer

- Troisième Cour de droit public : Francesco Parrino (Président de la cour), Thomas Stadelmann, Margit Moser-Szeless, Michael Beusch, Karin Scherrer Reber
- Quatrième Cour de droit public : Martin Wirthlin (Président de la cour), Marcel Maillard, Alexia Heine, Daniela Viscione, Jean Métral
- Première Cour de droit civil : Monique Jametti (Présidente de la cour), Fabienne Hohl, Christina Kiss, Yves Rüedi, Marie-Chantal May Canellas
- Deuxième Cour de droit civil : Christian Herrmann (Président de la cour), Nicolas von Werdt, Grégory Bovey, Stephan Hartmann, Federica De Rossa
- Première Cour de droit pénal : Laura Jacquemoud-Rossari (Présidente de la cour), Christian Denys, Giuseppe Muschietti, Beatrice van de Graaf, Rolf von Felten
- Deuxième Cour de droit pénal : Bernard Abrecht (Président de la cour), Sonja Koch, Christoph Hurni, Christian Kölz, Yann-Eric Hofmann

En outre, à partir du début de l'année 2024, les recours en matière de mainlevée provisoire et définitive ne seront plus traités par la deuxième Cour de droit civil, mais par la première Cour de droit civil.

Contact : Peter Josi, Chargé des médias
Tél. +41 (0)21 318 91 53; Fax +41 (0)21 323 37 00
Courriel : presse@bger.ch